

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 26 FEVRIER 2015

Absentes et excusées : M. HIROUX et S. MAHIEU, Conseillères.
A. LINGLIN, Directrice générale

Remarque : Madame DESMETTE et Monsieur COURTOIS arrivent en cours du point 1.
Messieurs VINCENT et COURTOIS quittent la séance avant la séance secrète.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Messieurs HORREMAN, Commissaire Divisionnaire et HENRY, Procureur du Roi sont introduits en séance. Monsieur BAUWENS les remercie de leur présence.

1. Plan zonal de prévention

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Monsieur HOOREMAN, pour la présentation du plan zonal de prévention.

Monsieur HOOREMAN rappelle la structure géopolitique de la zone de police du Tournaisis qui se trouve en frontière de l'Euro métropole Lille-Courtrai-Tournai, ce qui est un souci supplémentaire dans la gestion de la zone. Il rappelle que cette zone couvre plus de 1.000 kms de voiries à gérer, avec beaucoup de nationales, ce qui ne facilite pas le travail.

La ZP du Tournaisis se trouve en catégorie 2 comme Namur, La Louvière,... et c'est celle qui compte le moins de policiers au km², et par 1.000 habitants. Elle comptabilise pour 2014, 99 délits par 1.000 habitants, ce qui est une moyenne correcte par rapport aux autres zones de la même catégorie.

Suite aux élections de 2012, il y a eu une décision de recruter 16 policiers supplémentaires afin d'atteindre la norme KUL. Cette norme ne sera vraisemblablement atteinte que fin de cette année.

« Il faut savoir que sur l'effectif total de 240 policiers, 228 seulement sont opérationnels. Il y a beaucoup de malades et le personnel a une moyenne d'âge élevée.

« On prévoit 20 à 25 absents en 2017, uniquement par utilisation du quota restant de jours de maladie, ce qui représentera un déficit en personnel de 15 à 20 %.

« Au niveau du plan zonal, on a élaboré des priorités externes et internes.

a) « Priorités externes :

– « Vols qualifiés dans les bâtiments

« On constate une augmentation de plus de 40% entre 2010 et 2014. Les moyens de lutte sont les campagnes de prévention en collaboration avec le service d'aide à l'intégration sociale de Tournai, et le travail de proximité des agents de quartier.
« Nous avons la chance d'avoir un agent techno prévention sur Antoing.

– « Nuisances de quartier

« Il y en a très peu à Antoing, la police étant plus proche de la population, favorise le dialogue avec celle-ci.

– « Sanctions administratives

• « Vol avec violence sur la voie publique

« Chiffre insignifiant sur Antoing (3)

• « Coups, blessures et bagarres

« Il y a beaucoup d'appels et 60 % d'entre eux font l'objet d'un procès-verbal.
« On reçoit parfois 4 ou 5 appels pour les mêmes faits. Sur Antoing, le chiffre a diminué par rapport à 2013.

• « Actes de dégradations

- « La majorité des dégradations se font sur des véhicules et ensuite sur des biens immobiliers. Ils ont augmenté sur Antoing. Mais il n'y a pas d'explication particulière à ce phénomène.
- « Nuisances sonores et tapages
 - « Il y en a très peu sur Antoing.
- « Problématique des stupéfiants
 - « L'activité du service a diminué suite à l'indisponibilité du personnel qualifié à 50 % (1 décès et 1 accident de travail).
- « Insécurité routière
 - « On constate une stabilisation des accidents mortels, mais les plus fréquents restent les accidents avec lésions corporelles, surtout au niveau des usagers faibles. Un accident sur 4 est dû à l'alcool.
 - « Le nombre de véhicules flashés a diminué en 2014. Les contrôles se sont intensifiés le week-end. Des campagnes de prévention sont aussi organisées.
 - « Les points d'attention sont les suivants :
 - « Vol avec violence
 - « Vols dans les véhicules
 - « Vols de vélos (beaucoup de gens laissent leur vélo sans cadenas)
 - « Vols à l'étalage (en accord avec les commerçants, ces faits sont signalés d'office à la police, ce qui n'était pas le cas avant).
 - « Vols à la tire
 - « Vols à la ruse (vise les personnes âgées).

b) « Priorités internes

- « Communication interne et externe (site intranet, réunions de service, facebook, nouveau site internet).
- « Fonctionnement organisationnel
 - « Développement de technologies (archivage numérisé, géolocalisation des véhicules, plateforme informatique permettant de développer des applications mobiles).

« Au niveau des activités policières, on constate l'augmentation des rapports administratifs (+ 7,4 %) et la diminution des changements de domicile (-12,1%).

« Au sein de la zone on compte en 2014, 65 mandats d'arrêt, 503 arrestations administratives et 23.201 appels pour interventions.

« Le bureau d'aide aux victimes composé de 2 assistantes sociales et 1 criminologue a traité 818 dossiers contre 746 en 2013.

« Les absences pour raison de santé représentent un total de 8,58 %, dont 1,07% en accident de travail, 4,98% en maladie et 2,53% en contingent de maladie.

« Beaucoup de festivités à couvrir en 2014, dont la coupe du monde et le carnaval, ainsi que les grèves et manifestations sportives. Sans oublier les transferts et présentations au Palais de Justice (3 sites à gérer sur Tournai) ».

Monsieur le Bougmestre demande des précisions sur les budget et comptes de la zone.

Monsieur HOOREMAN prend la parole.

« Les comptes ont été approuvés jusqu'en 2007. La tutelle nous autorise cette année à présenter les comptes de 2008, 2009 et 2010. Il est probable que le reste suivra en 2015. Avec le compte budgétaire, on a une situation claire et celui-ci est en boni, donc le compte sera en boni, d'au moins la même somme. Cela ne pose pas de problèmes en soi que ces comptes ne soient pas encore approuvés définitivement ».

Monsieur VINCENT précise qu'il n'y aura pas de comptes définitifs avant 2017.

Monsieur HOOREMAN acquiesce.

Monsieur VINCENT prend la parole.

« On vous croit sur parole. Si c'était la même chose sur la commune avec les comptes, ce serait la catastrophe.

« Les chiffres de la zone commentés plus haut ne sont pas forcément bons et vous n'êtes pas responsable.

« Il est dommage que l'on n'ait pas de chiffres concernant les stupéfiants sur Antoing. Nous souhaiterions être informés à l'avenir, sur l'évolution de ces faits à Antoing.

« Les vols qualifiés sont le plus gros fléau qui touche la population qui est en droit de vivre sereinement chez elle. Il faut mettre le paquet là-dessus. Ce sont souvent les mêmes personnes qui commettent ces délits, à savoir des mineurs qui font des allées et venues entre les différents bureaux de police en toute impunité. Certes ce sont des petits délits, mais c'est une atteinte pour les personnes qui les subissent.

« Vous ne pouvez pas faire mieux avec moins d'effectif ».

Monsieur HOOREMAN fait le point sur les différents dossiers ouverts et élucidés sur la commune. « La situation géographique de la commune fait qu'elle subit outre la criminalité locale, une forte criminalité itinérante (proximité autoroute, frontière) ».

Monsieur VIVIER remercie le Commissaire Divisionnaire pour son intervention.

« Il est vrai que j'ai prononcé certaines critiques auparavant, mais avec le temps, je vois le travail effectué et je vous en félicite. Je pense qu'il est important d'avoir les comptes pour une bonne gestion.

« Les agents vieillissent, mais c'est un métier de terrain et il faudra essayer de trouver un effectif plus jeune.

« Au niveau de l'insécurité routière et des blessures corporelles, il faut effectuer un travail sur la commune comme la mise en état des routes, des pistes cyclables... Les agents de quartier devraient relayer ces problèmes à la commune.

« Il y a également un travail important à faire au niveau des nuisances sonores, l'incivisme, ainsi que la vitesse, notamment le long de la RN vers Maubray. Les riverains sont inquiets ».

Monsieur HOOREMAN précise que des efforts sont menés avec de la prévention (séances d'apprentissage vélo), la répression (radars) et les infrastructures (passage pour piétons à sécuriser, éclairage public à mettre en ordre).

Il comprend que cela est frustrant de ne pas avoir tous les comptes, mais insiste une nouvelle fois en disant que le plus important est la situation du compte budgétaire.

Monsieur le Bourgmestre rajoute que les écoles de la commune participent au « Pro vélo ».

« La rue Maréchal de Saxe à Fontenoy se termine et des chicanes sont prévues pour limiter la vitesse.

« Dans l'avenue du Stade, les travaux ont été réalisés dans le but de réduire la vitesse.

« Il signale qu'il y a toujours une concertation préalable avec la police quand des travaux sont envisagés.

« Il fait référence aux accidents mortels au rond-point de Bruyelle/Hollain, où il a interpellé le Ministre DI ANTONIO pour demander la pose d'un signal lumineux, et ainsi réduire le nombre d'accidents ».

Monsieur VIVIER signale qu'un effort particulier est à faire dans la Grand Rue et dans l'entretien des pistes cyclables.

Agent traitant : Arlette LINGLIN
Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Sanctions administratives

Monsieur le Bourgmestre passe la parole à Monsieur HENRY, Procureur du Roi, pour la présentation de la nouvelle réglementation en matière de sanctions administratives.

« SAC = Sanctions Administratives Communales.

« La loi de juin 2013 a élargi les SAC et a permis d'envisager les infractions mixtes très peu
« poursuivies jusqu'à présent par les parquets.

« La volonté du législateur est d'être précis et complet sur ce type d'infractions.

« Le protocole d'accord entre la commune et le parquet, que vous serez invités à voter dans le
« point suivant, est une sorte de soupape de sécurité prévue par l'article 23 de cette loi, et dont le
« but est le suivant :

- « Simplifier les procédures administratives ;
- « Uniformiser les textes entre les 69 communes du Hainaut. Cette uniformisation permettra
« de simplifier le travail des agents et des fonctionnaires sanctionneurs ;
- « Éviter un conflit de compétence entre le fonctionnaire sanctionneur et l'autorité
judiciaire.

« Une réponse judiciaire sera donnée aux infractions réservées par le parquet.

« Pour les autres infractions, et pour qu'elles soient traitées, il y a lieu de les inscrire au RGP, et
« ce pour qu'il n'y ait plus d'impunité possible.

« En signant ce protocole, on arrive à une clarification de la situation. Le sanctionneur saura
« dès qu'il reçoit le procès-verbal, s'il est compétent ou pas, et pourra commencer à instruire
« tout de suite le dossier, ou le réserver au parquet si ce n'est pas de sa compétence.

« Il a fallu attendre les AR d'exécution de cette loi pour sa mise en œuvre.

« Les problèmes de parking seront traités par les sanctionneurs et plus par les Procureurs, ce
« qui permettra à la commune de mener entièrement ses actions par rapport à ce problème ».

Il invite à voter ce protocole d'accord pour combattre plus efficacement la petite délinquance. Il rappelle que la ZP du Tournaisis n'est pas gâtée avec la norme KUL, que le travail est donc rendu très difficile. Il en profite pour féliciter et remercier tous les agents concernés.

Monsieur VINCENT signale que l'on ressent très peu les effets des sanctions administratives sur la commune. Il pense qu'il faudrait un sanctionneur communal.

« Vous vous engagez à assurer le suivi de vos dossiers, et vous vous déchargez d'autres dossiers
« vers les sanctionneurs. Il n'y a pas d'agent à la commune, et celui de la Province ne va pas
« tarder non plus à être débordé lui aussi ».

Il signale que certaines notions n'apparaissent pas : prestations citoyennes pour les majeurs, recours auprès du tribunal de Police.

Il trouve que l'information n'est pas complète, et qu'il faut informer les gens sur les risques qu'ils encourent, et les recours possibles.

Monsieur HENRY signale que ce protocole a été élaboré en collaboration avec Monsieur DE SURAY, sanctionneur Provincial. Son travail va être simplifié et son équipe va être renforcée. Il pense qu'il serait bon d'informer la population via les infos de la commune.

Il précise que la loi prévoit des sanctions pour les mineurs de moins de 16 ans. Mais pour l'instant, il y a lieu de ne rien prévoir dans ce cadre au RGP, car deux recours sont en cours. Il juge que les procès-verbaux concernant ces mineurs doivent être traités de manière judiciaire exclusivement.

Monsieur VIVIER demande des précisions sur la façon de procéder.

Monsieur HENRY précise que quand un PV est établi, l'original va au Parquet et la copie chez le sanctionnateur. Celui qui ne doit pas traiter le dossier, archive le PV et l'autre instruit le dossier.

Au niveau des amendes, c'est la commune qui perçoit l'amende, avec un forfait de 30 % à reverser à la Province.

Monsieur VINCENT évoque les injures envers les politiques et personnel des communes.

Monsieur HENRY signale que des magistrats sont à l'écoute et que la plus grande prudence a été recommandée par rapport à cela.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Règlement général de police

Monsieur BAUWENS présente le point.

Modification du règlement général de police – protocole d'accord sur les sanctions administratives

L'adoption de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (dite loi SAC) a entraîné une série de changements concernant les sanctions administratives.

Des nouvelles dispositions concernant les infractions mixtes (graves ou légères) et les infractions pénales relatives à l'arrêt et au stationnement de roulage y ont été définis.

Un protocole d'accord relatif à la gestion des infractions mixtes peut être conclu entre le Parquet et la Commune

Un protocole d'accord sur les infractions pénales relatives à l'arrêt et au stationnement doit être conclu afin de déterminer les modalités de poursuite de ces infractions.

Il est proposé de signer le protocole d'accord portant sur les deux types d'infractions et de modifier le règlement général de police.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRAD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Circulation routière

Monsieur BAUWENS présente le point.

Sur base du rapport de police, création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées face à l'immeuble sis rue de Crèvecoeur 50.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Tutelle

Monsieur BAUWENS présente le point.

Budget communal 2015 – Réformation.

Le Conseil Communal est informé qu'en date du 28 janvier 2015, Monsieur le Ministre FURLAN a réformé le budget communal 2015.

Le boni global ordinaire passe de 106.989,85 € à 263.945,26 €, des recettes en moins sont enregistrées au fonds des communes, des recettes en plus pour le complément régional (Plan Marshall) et des dépenses en moins pour la zone de secours.

Le service extraordinaire a été approuvé sans changement.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Zone de secours

Monsieur BAUWENS présente le point.

En date du 20 novembre 2014, le Conseil communal a voté le budget ordinaire de la commune. Il avait prévu une somme de 385.171,69 € pour la Zone de secours.

La répartition des dotations communales au sein de la ZS devait recueillir l'accord unanime de toutes les communes pour être applicable tel quel. Cela ne fut pas le cas. Il appartenait donc à Monsieur le Gouverneur de déterminer les interventions communales, ce qu'il a fait par son arrêté du 11 décembre 2014. La dotation d'Antoing a été ramenée à 296.322,26 €.

Il y a lieu d'acter ce point, la tutelle ayant déjà ajusté notre budget communal en conséquence.

Monsieur BAUWENS signale que cette dotation risque d'augmenter en cours d'année, car certaines communes ne sont pas d'accord sur leur dotation.

Monsieur VIVIER craint les mêmes problèmes que pour la zone de police. Il estime que les pompiers seront plus âgés dans 10-15 ans, et qu'ils vont coûter cher vu les grades accordés.

Monsieur BAUWENS précise qu'Antoing a eu de la chance d'avoir des pompiers sur son territoire.

Monsieur VIVIER demande si une étude budgétaire a été réalisée pour la création de cette zone.

Monsieur BAUWENS répond par l'affirmative.

« Les Directeurs financiers de Tournai et d'Ath ont établi un plan de gestion.

« Ce n'est que le début, on verra la suite. J'y serai attentif, d'autant plus que j'ai la chance de faire partie du Collège de la zone. Nous reviendrons vers vous ultérieurement avec ce dossier ».

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Aides en services

Monsieur BAUWENS présente les points.

- a) Aide en services octroyée à l'école communale de Péronnes
Prêt de 40 tables et 200 chaises pour le souper aux moules du 7 février.
Aide en service équivalente à 80 €

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- b) Aide en service pour le Télévie
Impression d'affiches et de tracts pour les manifestations organisées pour le Télévie 2015.
Aide en service équivalente à 150 €

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- c) Aide en services à la SCRL IPALLE
Occupation de la salle communale de Maubray le 5 mai 2015 pour une réunion d'information sur le compostage à domicile.
Aide en service équivalente à 125 €.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ
Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Biens immobiliers

Monsieur BAUWENS présente le point.

ANTOING (Bruyelle) – Vente de gré à gré d'immeuble – Chaussée de Tournai, parcelle cadastrée section b 2 w5 (pie)

La Ville d'Antoing est propriétaire de la parcelle cadastrée section B 2 w 5 pour une contenance de 92 a 58 ca située « Prairie du Marais » à 7641 Bruyelle (ancien terrain de football);

Monsieur Jehasse a fait l'acquisition du terrain mitoyen (piscines Noulet);

La parcelle appartenant à la Commune est située en zone d'espaces verts avec une petite partie en zone d'activité économique mixte;

Monsieur Jehasse a fait part de son intérêt pour cette parcelle en zone d'activité économique mixte afin d'aider à l'implantation de son entreprise à l'arrière de son terrain (notamment afin de faciliter l'accès des services de secours);

Cette parcelle représente une contenance de 16 a 04 ca;

Suite à des réunions intervenues entre la commune et l'auteur de projet en charge du dossier « complexe tennis » prévu sur la parcelle voisine, il appert que la vente de ce terrain ne nuira nullement au développement de ce projet,

Dès lors, la commune n'a pas l'utilité de ce morceau de terre;

Le bien en question a fait l'objet d'une expertise dressée par le receveur de l'enregistrement qui l'évalue à 24.060 €;

La vente du bien a été soumise à des mesures particulières de publicité et personne ne s'est manifesté à l'encontre de ce principe ;

Monsieur Jehasse a lui seul intérêt dans l'acquisition de cette parcelle. Il s'agit d'un excédent de la zone d'activité économique mixte dans laquelle est situé le terrain qu'il vient d'acquérir auprès de Monsieur Tahon (Chaussée de Tournai, 100);

Monsieur Jehasse a dressé une promesse d'achat au montant tel que défini par le receveur;

Vu l'avis de légalité de Monsieur le Receveur régional,

Il est donc proposé au Conseil :

- 1° de vendre par gré à gré le bien cadastré section B 2 w5 pie pour une contenance de 16ares 04 centiares situé « Prairie du Marais » à 7641 Bruyelle à Mr Jehasse, domicilié rue des Champs n°1 boîte 3, agissant en qualité de dirigeant des entreprises Travaux et Terrassements du Tournaisis SA et JS Holding Sprl établies à 7500 Tournai, rue des Bastions, 8 pour un montant de 24.060 euros; selon le plan dressé par le géomètre joint au dossier
- 2° la vente sera conditionnée au fait qu'en aucun cas celle-ci n'entravera le libre accès à la parcelle communale tant à pied qu'en véhicule automobile par ce côté des habitations
- 3° A la demande de Mr Jehasse, le comité d'acquisition des Immeubles sera chargé de la passation de l'acte
- 4° le Bourgmestre et la Directrice générale seront mandatés afin de représenter valablement la Ville d'Antoing à la signature de l'acte
- 5° le produit de la vente sera affecté au fonds de réserve extraordinaire
- 6° tous les frais liés à cette vente (géomètre, division,...) seront pris en charge par l'acquéreur.

Messieurs VINCENT et VIVIER demandent si on est sûr que cette vente n'entravera pas la réalisation du projet des terrains de tennis, et l'accès au futur site.

Monsieur BAUWENS réponds que des vérifications ont été faites et qu'il n'y a pas de problème.

Par 3 ASTENTIONS (GO) et 14 OUI (PS et UCA), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Programme Wallon de Développement rural 2014/2020

Monsieur BAUWENS présente le point.

Mesure 19 LEADER – GAL des Plaines de l'Escaut – Plan de développement stratégique

Le nouveau Plan de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut pour la période 2013 -2022 a été approuvé par le Conseil Communal en date du 30/01/2014 ;

La commune s'est engagée dans l'opération de développement rural ;

La mesure 19 du PwDR, LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) constitue un outil de développement territorial et concourt à affirmer le caractère multifonctionnel des zones rurales ;

LEADER participe au développement des zones rurales par le soutien de projets portant sur des thématiques comme l'économie rurale, l'environnement, le patrimoine... dans le cadre d'une approche intégrée et multisectorielle ;

Vu les objectifs généraux du programme LEADER qui sont de :

- Préserver le cadre et la qualité de vie de l'environnement rural
- consolider le sentiment d'appartenance de la population à sa région, renforcer l'image et l'identité du territoire

- Favoriser plus de cohésion sociale entre les habitants des communes
- amplifier l'attractivité touristique et soutenir le développement économique
- développer une vision à long terme de l'aménagement du territoire et prendre en compte les besoins futurs en logements
- Améliorer des pratiques de gestion des paysages et de la biodiversité par des actions sur le terrain
- Développer de nouveaux circuits de distribution des produits locaux et promouvoir une alimentation durable
- Améliorer la cohésion sociale et susciter le dialogue entre les différentes catégories de citoyens sur les questions de ruralité (agriculteurs, nouveaux arrivants, promeneurs, ...)
- Renforcer l'offre touristique locale
- Valoriser le patrimoine culturel
- Développer l'économie rurale
- Assurer une diversification agricole

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut est éligible à cette mesure et en date du 27 mai 2014, il a marqué son accord pour élaborer un Plan de Développement stratégique (PDS) et porter la candidature d'un GAL Plaines de l'Escaut ;

A cet effet, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut a mis en place une démarche participative citoyenne pour garantir l'ascendance des projets déposés dans le cadre de LEADER ;

Par ailleurs, le territoire candidat au programme LEADER doit constituer un GAL (Groupe d'Action Local) qui sera chargé d'élaborer un Plan de Développement Stratégique ;

Vu la participation au GAL de représentants de la commune de ANTOING et leur présence à la réunion du 20/01/2015 de celui-ci ;

Vu le diagnostic territorial, l'étude relatant les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) inclus dans le Plan de Gestion du Parc naturel, et que le GAL, en date du 20/01/2015 a validé ces documents dans le cadre de LEADER ;

Vu la procédure de sélection des projets à insérer dans le Plan de Développement Stratégique (PDS) du GAL des Plaines de l'Escaut validée par le GAL, en date du 20/01/2015 ;

Vu les projets déposés et le résultat de la sélection des projets par le GAL en date du 3/2/2015, Considérant qu'un territoire couvert par un GAL, s'il est retenu, peut bénéficier d'un montant d'un financement et que, le Plan de Développement Stratégique élaboré présente un budget égal à 1.900.000€ ;

Considérant que le taux d'aide publique est fixée à 90 % (45 % FEADER et 45 % Région wallonne) ;

Considérant que 10 % du budget des projets doit être apporté par une participation locale ;

Il est proposé au Conseil d'approuver les points suivants :

Article 1: De valider la décision du GAL des Plaines de l'Escaut relative au diagnostic et à l'étude AFOM du territoire du Parc naturel,

Article 2: De valider la décision du GAL des Plaines de l'Escaut relative au choix du thème fédérateur, de la stratégie et des objectifs du PDS,

Article 3: De valider la sélection des projets réalisée par le GAL en date du 3/02/2015 et ainsi de valider la proposition de Plan de Développement Stratégique portée par celui-ci.

Article 4: D'assurer la prise en charge de la quote-part locale au prorata de la population de chaque commune du Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Article 5: Copie de la présente sera transmise aux services compétents ainsi qu'à l'asbl Commission de Gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et au GAL des Plaines de l'Escaut

Monsieur VIVIER précise que ces 12 points sont ambitieux mais que la plupart du temps, le PNPE met un frein à l'avancée des projets tels que le centre de nature et sports, la zone Delta, le Master Plan, qui en moyenne met déjà 10 à 20 ans pour aboutir.

Monsieur BAUWENS signale que le PNPE ne donne que des avis, et que l'on n'est pas obligé d'en tenir compte.

Il signale qu'une bande de terrain dans la zone Delta est toujours en attente avec les chemins de fer, qui mettent le « Vêto » si on leur parle d'expropriation. Des subsides européens devraient être accordés. Des échéanciers très précis sont tenus pour ces 3 projets.

Par 3 ASTENTIONS (GO) et 14 OUI (PS et UCA), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Ajout d'un point à l'ordre du jour par un conseiller communal Samuel VINCENT

Police : Partenariats Locaux de Prévention (PLP)

Monsieur VINCENT prend la parole et présente le point.

« Les PNP sont une initiative du Ministère de l'Intérieur.

« Attendu que

- « La zone de police du tournaisis et, plus particulièrement, la commune d'Antoing n'est pas « épargnée par la petite criminalité
- « La commune d'Antoing fait, de manière épisodique, l'objet de nombreux vols, avec ou sans « effraction, au sein d'habitations privées et des commerces
- « La circulaire « partenariats locaux de prévention » (PLP) du 10/12/2010 du ministère de « l'intérieur invite les bourgmestres à instaurer des PLP
- « L'objectif d'un PLP est :
 - « d'accroître le sentiment de sécurité général du citoyen ;
 - « de favoriser le contrôle social ;
 - « de propager l'importance de la prévention.
- « Un PLP est un accord de collaboration entre les citoyens et la police locale au sein d'un « quartier déterminé. Les acteurs du projet sont les citoyens (collaborer), le coordinateur « (diriger) et la police locale (concerter)
- « Non seulement les indépendants, mais également les organisations professionnelles et « les PME peuvent prendre l'initiative de démarrer un PLP-I
- « Au sein d'un partenariat local de prévention, il y a un échange permanent d'informations :
 - « entre la police locale et les citoyens ;
 - « par la diffusion de conseils préventifs ;
 - « avec l'accent sur la diffusion de l'information opérationnelle utile ;
 - « adapté aux besoins et attentes spécifiques des citoyens concernés.
- « L'instauration de PLP sur le territoire de la commune d'Antoing pourrait être un moyen de « lutte contre la petite criminalité. Le PLP est un moyen complémentaire aux services de « police et aux dispositifs de techno prévention. Il ne demande pas de moyens financiers « supplémentaires

« Nous demandons que

- « Le conseil communal, par un vote en séance, approuve le principe de mise en place des PLP « sur le territoire communal
- « Le conseil communal adapte par la suite, en concertation avec la zone de police, le règlement « général de police
- « L'administration communale en collaboration avec la police communale organise une séance « d'information à destination des habitants
- « L'administration encourage et aide les citoyens volontaires à mettre en place des PLP locaux ».

Monsieur BAUWENS précise qu'après avoir recueilli l'avis du Commissaire de police, ce principe est une bonne chose et qu'on peut envisager de mettre ça en place.

Monsieur VIVIER estime que c'est une proposition intéressante, qui prône le dialogue.

Monsieur BILLOUEZ signale qu'à la base il était perplexe, car on vit de plus en plus dans une société de délation. Il pense que la police doit rester maître et qu'il n'est pas question de voir arriver des personnes se substituant à la police avec « un képi, des bottes et un brassard ». « Chacun doit rester à sa place. Il faut agir avec douceur et parcimonie ».

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur le principe d'adhérer aux PLP.

11. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 29 janvier 2015 a été transmis par voie électronique.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 janvier 2015 est approuvé.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Questions orales

- Monsieur VINCENT relate des doléances de citoyens ayant reçu des rappels de 2011 pour des taxes immondices non payées. Il pense que cela ne doit plus arriver et demande une rigueur comptable.

Monsieur BAUWENS répond qu'une fiche comptable est créée pour chaque redevable, et bien souvent les gens réclament alors qu'ils ont oublié de payer.

- Monsieur VINCENT signale qu'il regrette que la fête médiévale n'ait pas lieu cette année, mais dorénavant tous les deux ans. Il estime qu'il n'y a pas assez de manifestations sur Antoing. Il craint que cela soit difficile de trouver des exposants tous les deux ans car ceux-ci auront signé ailleurs. Il demande ce que va faire le personnel de l'OTA.

Monsieur DESMET signale que cette manifestation ne constitue pas le plus gros de leur travail. Cette manifestation s'essouffle et dans d'autres communes elle n'a pas lieu chaque année.

- Monsieur VIVIER évoque les abords du Grand Large à Péronnes. Il estime qu'il faut veiller à la propreté de ce site. Il précise que les zones de stationnement ne sont pas signalées. Il demande plus de présence policière le week-end, pour éviter les stationnements sauvages.

- Madame Marie MAHIEU signale que les routes de Maubray sont en piteux état suite aux travaux d'égouttage. Les égouts sont bouchés.

Monsieur DESMET signale que cela fait partie des remarques émises lors de la réception provisoire des travaux.

- Madame Marie MAHIEU fait référence au mur de l'église de Maubray qu'il faut sécuriser.

Monsieur DESMET va voir ce qu'il en est.

- Madame Marie MAHIEU signale que 3 tas de tourbe ont été déposés sur le Grand Marais à Maubray. Elle en demande la provenance.

Monsieur DESMET va voir ce qu'il en est.

- Madame Marie MAHIEU demande de faciliter l'accès à la bulle à verre située près de pont royal à Maubray.

Monsieur BAUWENS signale qu'un essai va être réalisé avec l'implantation de bulles à verre enterrées, aux abords du stade et du service incendie.

Monsieur Samuël VINCENT quitte la séance.

- Monsieur VERSCHEURE demande des précisions sur le plan MAYA.

Madame BOCAGE précise que la période s'étend du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Des plantations vont être réalisées. On a rencontré les apiculteurs. Une somme en plus a été prévue au budget pour organiser une « semaine de l'abeille ».

- Monsieur VERSCHEURE signale qu'une somme de 671.800 € va être octroyée à la commune, par le Ministre en charge, pour la création d'une crèche de 36 places à Antoing. C'est une bonne nouvelle.

- Monsieur BAUWENS signale qu'une somme de 1.300.000 € va être octroyée à la commune, par le Ministre en charge, pour le nouveau bâtiment de l'école de Calonne. La mise en adjudication doit se faire avant octobre 2015.